

clinique du pont de chaume

RECOMMANDATIONS AVANT UNE HOSPITALISATION EN ANESTHESIE OU CHIRURGIE AMBULATOIRE

Madame, Monsieur,

Vous devez être prochainement accueilli(e) dans le secteur d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire de la Clinique, nous vous demandons de bien prendre connaissance des modalités de prise en charge. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire.

1. DANS LES JOURS QUI PRECEDENT L'HOSPITALISATION

Consultation préanesthésique - bilan préopératoire

Si vous devez bénéficier d'une anesthésie, il est impératif que vous soyez examiné(e) préalablement par un médecin anesthésiste de la clinique qui vous prescrira les examens cliniques et biologiques éventuellement nécessaires. Les résultats de ces examens devront être communiqués au service ou au médecin anesthésiste avant l'intervention.

Ne manquez pas de signaler vos allergies et les incidents ou accidents qui auraient pu avoir lieu lors d'une précédente intervention.

Si une modification de votre état de santé intervient entre cette consultation et la date prévue de votre hospitalisation, ne manquez pas de prévenir le médecin qui en a décidé ou le médecin anesthésiste qui vous a examiné(e) ou le service lui-même.

2. LA VEILLE DE L'INTERVENTION OU DE L'ANESTHESIE

Vous devez passer une soirée tranquille et dîner légèrement sans alcool ou rester à jeun en fonction de la prescription de votre médecin. Cesser de fumer dans les 12 heures qui précèdent l'intervention ou l'examen. Sauf indication contraire du médecin anesthésiste, prenez vos médicaments habituels. Assurez-vous 12 heures de repos complet.

3. LE MATIN DE L'INTERVENTION

Vous devez être totalement à jeun depuis plus de 6 heures (sans boire, ni manger, ni fumer). Si vous devez prendre les médicaments que le médecin anesthésiste vous a autorisés, prenez-les, dans ces conditions, avec une simple gorgée d'eau.

Prenez un bain ou une douche. N'utilisez pas de maquillage, de rouge aux ongles, pour ne pas masquer la coloration de votre lèvres, de vos ongles ou de votre peau pendant l'anesthésie. Prévoyez de ranger vos verres de contact si vous en avez, ainsi que vos prothèses dentaires.

Vous devez impérativement être accompagné(e) d'une personne qui vous ramènera et à qui seront indiquées les précautions à prendre après votre retour au domicile. Vous ne devez en aucun cas prévoir de rentrer par vos propres moyens, l'anesthésie risquant de perturber vos capacités et vos réflexes pendant plusieurs heures après l'intervention.

N'apportez ni bijoux ni objets de valeur.

Ayez avec vous votre carte de groupe sanguin et votre carnet de santé si vous en avez un.

4. AU COURS DE VOTRE HOSPITALISATION

Lors de votre hospitalisation dans le service d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire de la clinique, médecins et personnels soignants pourront répondre à toutes vos questions et informer la personne qui doit vous accompagner.

5. A VOTRE SORTIE DU SERVICE

Vous ne pouvez sortir du service d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire qu'après que l'autorisation vous en ait été donnée par le médecin responsable. Il vous faut prévoir d'être hospitalisé(e) si votre état de santé le nécessitait.

A votre sortie vous sera remis un bulletin de sortie où seront indiqués certains renseignements essentiels à votre suivi après l'intervention. Ce bulletin est nécessaire, en cas de problèmes, pour votre médecin traitant ou tout autre médecin qui serait amené à vous examiner.

6. A VOTRE RETOUR AU DOMICILE

Dans les premières 24 heures qui suivront votre retour au domicile, vous devrez rester au repos, ne pas conduire, prendre des repas légers sans alcool et ne pas fumer.

En cas de problème et quel qu'il soit, vous pouvez, 24/24 h, de jour comme de nuit, téléphoner à la Clinique, en précisant vos nom et prénom, que vous avez été admis dans le service de chirurgie ambulatoire, ainsi que la date et l'heure de votre intervention ou de votre examen et le nom du chirurgien ou du médecin qui s'occupe de vous.

Nous vous demandons, après avoir lu ce document, de le signer et de nous le rapporter au moment de votre admission. Un exemplaire sera conservé dans votre dossier médical.

Pour les enfants ou les mineurs, signature des parents ou du tuteur légal.

Je soussigné (qualité) déclare avoir pris connaissance de ce document :

NOM et prénom : Qualité (Père-Mère-Tuteur légal)

Date : SIGNATURE

LISTE DES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

• N° appel permanent de la Clinique	05.63.68.33.33	• Médecin résident (24 h / 24)	05.63.68.33.51
• Secrétariat de la structure ambulatoire	05.63.68.32.90	• Médecins Anesthésistes	05.63.68.34.10
• Médecin ou Chirurgien responsable - Docteur		05.63.68	